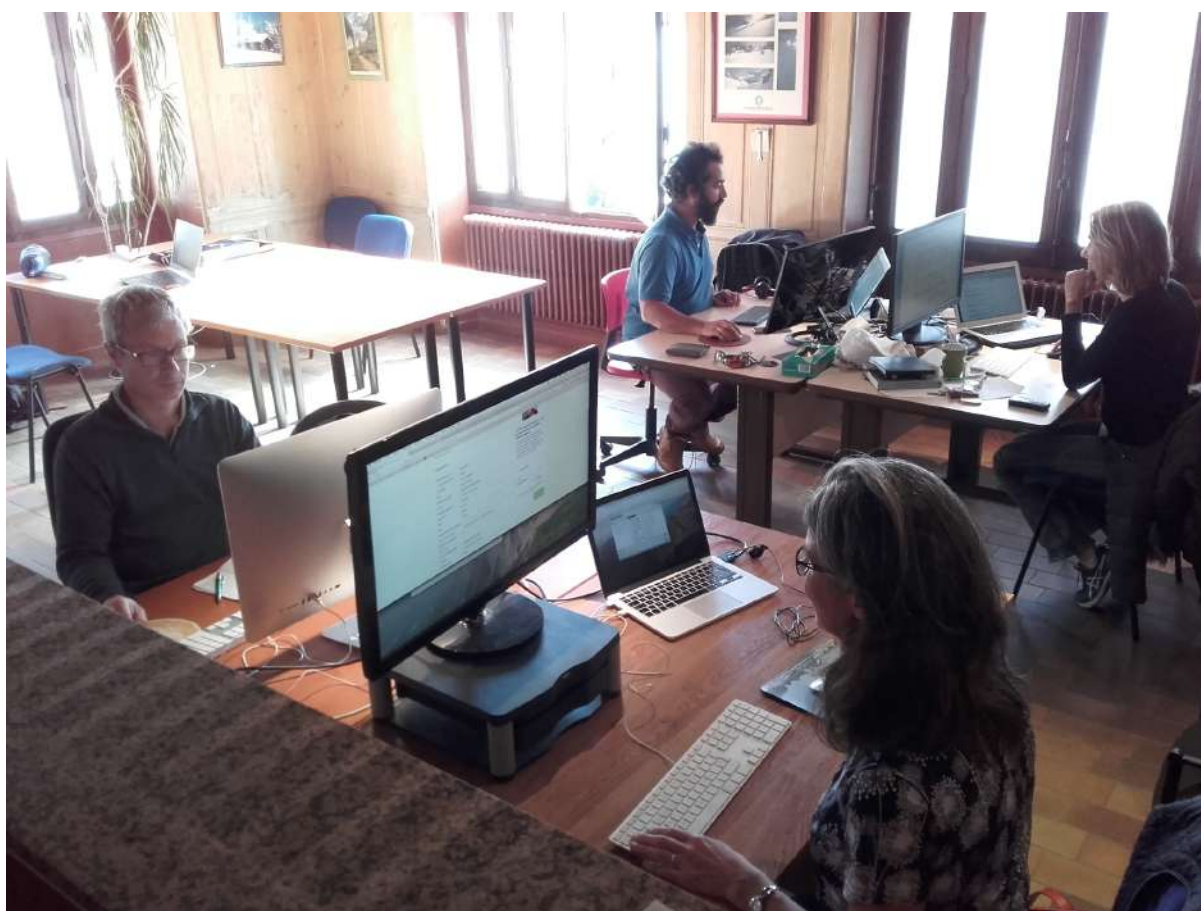


# UTO-PIC

Coworking en Vercors 4 montagnes



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DU COWORK UTO-PIC

Espaces de travail partagé

Rédigé le 30/11/2021

## PREAMBULE

Vous allez devenir usagers des espaces de coworking et/ou adhérent de l'association Uto-Pic, ce qui vous donne des droits, mais aussi des devoirs.

L'association est en grande partie gérée par une équipe bénévole qui donne de son temps et mobilise ses compétences pour les autres et leur confort de travail. Nous attendons donc une seule chose en retour :

**le respect des lieux, des gens qui le fréquentent et des règles que nous pensons être les meilleures pour faire en sorte que le plus grand nombre trouve sa place.**

Que vous soyez coworker de passage ou adhérent, chacun a toute légitimité à se saisir du présent règlement, à l'appliquer et à le faire appliquer.

Nos objectifs:

- Que chacun ait accès aux espaces de coworking à un tarif abordable, dans les meilleures conditions de confort et d'environnement.
- Fédérer une communauté ouverte et solidaire
- Développer notre projet associatif vers un réseau dynamique d'échange et de partage, que nous souhaitons faire grandir par, avec, et grâce à vous tous.

Nous invitons donc nos membres à prendre connaissance de notre règlement intérieur et à le respecter.

Notre espace est grand ouvert, et nous espérons vous y croiser, nombreux, et nombreuses, pendant encore très longtemps !

**Le CA de l'Association Uto-Pic**

## SOMMAIRE

<b>Acceptation préalable.....</b>	<b>p. 4</b>
<b>Philosophie de l'espace.....</b>	<b>p. 4</b>
<b>Adhésion.....</b>	<b>p. 4</b>
<b>Horaires d'ouverture.....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Première visite.....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Tarifs.....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Utilisation des espaces et du matériel.....</b>	<b>p. 6</b>
<b>Respect des personnes et des lieux.....</b>	<b>p. 9</b>
<b>Confidentialité.....</b>	<b>p. 10</b>

## Acceptation préalable

L'accès à l'espace de coworking et son usage impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est modifiable « sans préavis » sur les suggestions des adhérents et après validation par le CA.

**Tout manquement ou non-respect du règlement peut entraîner une exclusion immédiate des espaces de coworking, ainsi qu'une destitution du statut de membre de l'association sans préavis, par décision du CA.**

L'association se réserve également le droit de refuser l'accès à toute personne dont la nature de l'activité ne serait pas ou plus compatible avec le fonctionnement global de l'espace.

## Philosophie

La tolérance, la bienveillance et la contribution grâce aux bonnes idées de tous sont demandées pour continuer à développer ensemble ces lieux partagés.

- **Convivialité**: les espaces de coworking Uto-Pic sont des espaces d'ouverture aux autres et à vocation à favoriser les échanges entre utilisateurs dans le respect du travail de chacun.
- **Création de liens** : l'échange entre coworkers est essentiel, gage de réussite du projet et de plus-value dans le développement du territoire et des activités professionnelles de chacun des membres. Les espaces de coworking contribuent à l'émergence de synergies.
- **Animation du réseau**: les coworkers sont encouragés à proposer des animations/formations dans le cadre de leurs activités afin de se former entre pairs, de transmettre des connaissances et des compétences...

## Adhésion

Toute personne souhaitant devenir coworker de façon récurrente devra s'acquitter de l'adhésion annuelle qui s'élève à 15 € / an.

**Cette adhésion est obligatoire** pour des questions d'assurance et est reconduite chaque année civile. Cette adhésion donne également droit de vote pour élire les membres du Conseil d'Administration et ouvre à l'éligibilité au Conseil d'Administration selon les conditions définies dans les statuts de l'Association Uto-Pic.

## Horaires d'ouverture

### TELESPACE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Une arrivée avant 8h30 et une sortie après 18h est possible pour les personnes possédant la clé et le code de l'alarme.

### AGORA

Le lieu est en accès libre du lundi au vendredi, à toute heure puisqu'il est possible de récupérer une clé pour s'installer en autonomie. Le code et l'emplacement de la boîte à clé seront fournis aux personnes qui en ont besoin.

## Première visite

Toute personne souhaitant venir travailler et/ou découvrir les espaces de coworking doit se manifester au travers d'une inscription sur le site ou d'un premier contact par email ou téléphone avec l'association.

## Tarifs

- Accès aux espaces :
  - Journée ou 2 demi-journées : 15 €
  - 6 journées ou 12 demi-journées : 80 €
  - Mois illimité : 160 €
  - L'association offre l'accès aux espaces de Coworking aux étudiants et demandeurs d'emploi et un tarif personnalisé aux personnes ayant des problèmes de trésorerie, ou en création d'entreprise, sur demande.
  - La première journée est offerte aux personnes souhaitant découvrir les lieux, dans l'objectif de revenir et d'adhérer à l'association.
- Ces tarifs donnent accès aux espaces de coworking et aux espaces communs : cuisine, terrasse, sanitaires, salle de réunion (selon les modalités définies plus loin dans ce document).
- Ces tarifs s'entendent par personne. La privatisation du lieu par un groupe est possible, sur devis.

L'accès à l'espace est conditionné par le paiement de l'adhésion à l'association de l'année en cours.

Pour des questions pratiques, la réservation au cowork Uto-Pic se fait pour deux demi-journées ou une journée au minimum.

## Utilisation des espaces et du matériel

- **Inscription/Gestion des présences**

Chaque venue doit être précédée d'une inscription sur le site dédié : [www.uto-pic.org](http://www.uto-pic.org). Le nombre maximum de personnes par demi-journée est de **6** pour l'Agora (Aurans) et de **6** au Téléspace à Villard-de-Lans, dont un poste debout et 3 boxs fermés..

### COVID-19: MODIFICATION DU NOMBRE DE PERSONNES AUTORISÉES SIMULTANÉMENT DANS LES OPEN-SPACE

(voir paragraphe COVID - 19)

**Il est possible de modifier ou annuler son inscription jusqu'au jour même. Après ce délai, il est obligatoire de contacter l'association afin d'informer d'un changement de planning par email ou téléphone.**

Le décompte des présences est basé sur l'outil informatique sur lequel vous vous inscrivez.

### **SALLE DE RÉUNION**

#### **TELESPACE**

L'association Uto-Pic bénéficie de la mise à disposition de la salle de réunion, 2 jours par mois gratuitement. Au delà de 2 jours, le coût de la réservation est de 50€ la demi-journée et 75€ la journée. La salle peut accueillir 20 personnes, elle est équipée pour la visio conférence.

Pour la réservation, s'adresser à Christophe Albert de chez Initiatives Vercors.

#### **AGORA**

L'accès à la salle de réunion doit être réservé sur le site. L'accès est gratuit pour les coworkers et permet l'accueil de personnes extérieures, limité à 5 personnes.

L'accueil de stagiaires est possible. Le travail en groupe doit néanmoins se faire dans les espaces de salle de réunion ou les box.

- **Ouverture des lieux**

Le premier coworker doit :

#### **A L'AGORA**

- *BRANCHER LES BOXES INTERNET (1 PRISE POUR LES 2)*
- *OUVRIR LES VOLETS : EN LES RELEVANT MANUELLEMENT*

- **Fermeture des lieux**

Le dernier coworker doit :

#### AU TELESPACE

- BLOQUER LES 2 PORTES-FENÊTRES
- BAISSER LES RADIATEURS À 18°C
- VIDER LES DÉCHETS DE LA CAFETIÈRE
- FERMER L'OPEN SPACE À CLEF

#### A L'AGORA

- *FERMER LES VOILETS : EN TIRANT DESSUS POUR LES 2 AU FOND*
- *DÉBRANCHER LA PRISE DES BOXES INTERNET*
- *BAISSER LES RADIATEURS SUR 2/3*
- *FERMER À CLEF LES TOILETTES ET REPOSER LA CLÉ À SA PLACE*
- *ÉTEINDRE LA CAFETIÈRE*
- *FERMER ET REPLACER LA CLÉ DANS LA BOITE A CLE*

Ces consignes seront affichées au sein des espaces de travail.

- **Entretien des locaux**

**Le ménage est l'affaire de tous les coworkers : JE SALIS, JE NETTOIE.**

Les postes de travail n'étant pas nominatifs, vous devez quitter votre poste de travail, propre et nettoyé, débarrassé de tout objet lié à votre présence.

Le coworker s'engage à laisser les parties communes dans le meilleur état de propreté et d'ordre possible.

- **Accueil des nouveaux coworkers**

Selon vos disponibilités, il pourra vous être demandé d'accueillir les nouveaux coworkers ou ceux de passage afin de les guider dans leur installation.

- **Casiers de rangement**

Des casiers sont mis à disposition des coworkers pour leur permettre de désencombrer l'espace de travail durant la journée. Ils peuvent être fermés par un cadenas (non fourni). Ils n'ont pas pour vocation à servir de stockage à long terme. D'autre part, les objets qui sont déposés dans ces casiers ou laissés ailleurs dans les locaux du Coworking, le sont aux risques et périls de leur propriétaire.

- **Internet**

Le coworker s'engage à ne pas utiliser le réseau mis à disposition pour exercer une activité illicite et à ne pas exploiter la bande passante d'une manière qui pourrait nuire à l'activité des autres coworkers.

Un usage illégal entraînera l'exclusion immédiate du coworker de l'Association

- **Imprimante**

#### **AU TELESPLACE**

Les impressions sont nominatives, grâce à un code et seront facturées en fin de mois. Le mode d'emploi et les tarifs sont affichés dans l'espace de travail.

#### **A L'AGORA**

Un usage **ponctuel** et **modéré** de l'imprimante mise à disposition est proposé aux coworkers.

Dans le cas de la nécessité d'usage plus intensif, vous devrez le signaler à l'association. Une participation sera alors demandée au coworker qui en exprimera le besoin, et ce de manière à couvrir les consommables utilisés.

**Dans tous les cas, l'usage de l'imprimante se fera de manière raisonnée en évitant tout gaspillage.**

- **Espace cuisine/café**

Les équipements de la cuisine sont à disposition des coworkers (évier, frigo, micro-onde, machine à café, bouilloire électrique...). La vaisselle et le nettoyage des équipements sont à la charge des coworkers.

**Les consommables (thé, café, tisane, sucre, etc.) sont à la charge des coworkers.**

#### **TELESPLACE**

Un tableau est disponible afin d'indiquer ses achats.

- **Écoresponsabilité**

Un système de tri sélectif est en place dans les espaces de coworking. Veillez à respecter les consignes indiquées aux points de collecte.

- **Courrier**

#### **TELESPLACE**

Une bannette est à disposition dans la salle commune au RDC pour l'envoi du courrier. C'est aux coworkers de le poster à tour de rôle (à la poste ou dans la boîte aux lettres de la CCMV). Le courrier est relevé chaque matin à 9h.



## Respect des personnes et des lieux

Le coworker s'engage à se comporter avec politesse et courtoisie.

- **Discussions**

Le coworker s'engage à rester le plus discret possible dans l'open space et à maintenir un niveau sonore faible et favorable à la concentration de tous. Les discussions ne doivent pas s'éterniser.

- **Téléphone/sons/conversations**

Les téléphones doivent fonctionner en mode silencieux ou sur vibreur, dans la mesure du possible. Les sons des postes informatiques et smartphones sont également à éviter (facebook, mails, SMS, vidéo...). L'utilisation d'un casque est vivement conseillée.

Les appels téléphoniques, visio, conversations courtes (5 minutes) peuvent avoir lieu dans l'open space **à condition que tous les coworkers présents soient d'accord.** Les appels qui ne nécessitent pas d'écran ou susceptibles d'être longs, tout comme les papotages prolongés doivent avoir lieux à l'extérieur de l'open space : les boxs (TELESPACE), la salle de réunion (AGORA), les terrasses... sont prévus à cet effet. **Dans tous les cas, la règle du consentement de toutes les personnes présentes s'applique.**

- **Nourriture, boisson et alcool**

La prise des repas sur son poste de travail est possible. Il est recommandé de demander aux personnes présentes si cela ne les dérange pas (odeurs, bruits...). Au Téléspace, il est recommandé de prendre son repas dans la cuisine prévue à cet effet au RDC.

La consommation d'alcool est interdite en dehors des manifestations et animations organisées au sein du cowork.

- **COVID - 19**

Pendant toute la durée de cette pandémie, **la fréquentation des open-spaces est limitée à 3 personnes par demi-journée + 1 personne dans une salle isolée.** La priorité est donnée à ceux qui peuvent payer leur forfait, afin que l'association puisse elle-même payer les loyers dus.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces de circulation. Restez vigilants sur les gestes barrières (distanciation, lavage des mains régulier...).

**Toute personne présentant des signes liés au COVID-19 doit s'engager à :**

- **Ne pas venir dans les espaces de coworking**
- **A tenir informé le bureau** si des signes de suspicions sont avérés (suite à un test COVID-19).

Dans ce cas, l'association se doit de faire le nécessaire pour décontaminer les lieux et tenir informé les coworkers.

- **Tabac et vapotage**

L'espace de coworking, tout comme l'ensemble du bâtiment, est entièrement non-fumeur.

- **Animaux**

Hors cadre légal (chien d'assistance ou élève chien-guide par exemple), les animaux ne sont pas acceptés dans l'espace de coworking.

- **Assurances des biens et des personnes**

Le matériel laissé dans les locaux de l'espace de coworking l'est sous la responsabilité de son propriétaire.

L'espace de coworking décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

## Confidentialité

L'Association Uto-Pic s'engage à respecter la confidentialité, l'anonymat et la protection des données de tous ses membres.

Les données personnelles concernant les coworkers sont collectées à l'usage exclusif de l'association Uto-Pic notamment à des fins de facturation et de gestion des présences.

L'association Uto-Pic s'engage à ne jamais porter à la connaissance de tiers les informations nominatives communiquées par ses membres.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies sont traitées dans le cadre de l'exécution des missions relatives aux activités de l'association Uto-Pic.